



SURINTENDANT DES SERVICES FINANCIERS

RELATIVEMENT À la *Loi sur les assurances*, L.R.O. 1990, chap. I.8, telle que modifiée (ci-après la « Loi »), en particulier l'article 392.5

ET RELATIVEMENT À Ahmed DARWISH, agent d'assurance-vie, n^o 12125142

ORDONNANCE

En vertu du procès-verbal de transaction et de l'exposé conjoint des faits, énumérés à l'annexe A et qui ont été déposés au dossier, j'ordonne par la présente que le permis d'agent d'assurance-vie d'Ahmed DARWISH (permis n^o 12125142) soit révoqué en date d'aujourd'hui.

FAIT À Toronto (Ontario) le _____ 2017.

Heather Driver,
Directrice, Direction de la délivrance des permis

En vertu des pouvoirs délégués par
le surintendant des services financiers.

